

# Amélioration du parcours de soins : Sécurisation du traitement médicamenteux lors de la permission thérapeutique

L. Maizeau<sup>1</sup>, C. Beyron<sup>1</sup>, M. Saglio<sup>2</sup>, M. Heliot-Guersing<sup>3</sup>, S. Damak<sup>2</sup>, E. Seemann<sup>2</sup>, M. Delmont<sup>2</sup>, C. Derharoutianian<sup>2</sup>, A. S. Leromain<sup>1</sup>, C. Jarre<sup>1</sup>, A. Gadot<sup>1</sup>, M.P Robert-Garde<sup>1</sup>, V. Chagnon<sup>1</sup>, N. Turchetta<sup>1</sup>, R. Roubille<sup>1</sup>  
<sup>1</sup>Service Pharmacie Spécialisée, Ministère du Docteur CH Lucien Hurstel, 88200 Vienne, France  
<sup>2</sup>Service de Médecine Physique et de Réadaptation, Ministère du Docteur CH Lucien Hurstel, 88200 Vienne, France  
<sup>3</sup>Service Informatique, Douvres patiente Informatique, Ministère du Docteur CH Lucien Hurstel, 88200 Vienne, France  
 Contact : laurent.maizeau@vhn.fr

## Introduction

Permission thérapeutique = retour à domicile sur une courte période (<48h). C'est une interface entre la ville et l'hôpital qui implique l'utilisateur, ses aidants et de nombreux professionnels de santé, c'est donc une **étape à risque d'erreurs médicamenteuses**. Il s'agit d'un **temps d'hospitalisation** sous la responsabilité de l'établissement de santé.  
 Notre centre hospitalier compte 670 lits dont 30 lits de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR). En raison de la durée de séjour et dans le cadre de leur réadaptation, il est fréquent que les patients de MPR sortent en permission le week-end.

**Contexte** : une ordonnance de sortie était remise au patient lors de sa permission. Le traitement était délivré pour une dizaine de jours. Il était ensuite géré par le patient et ses aidants puis était stocké au domicile jusqu'à la permission suivante.

- ❖ Risque d'erreur de prescription : recopiage de l'ordonnance hospitalière
- ❖ Risque de délivrance : les médicaments doivent être fournis par l'hôpital
- ❖ Risque d'erreur de compréhension du patient
- ❖ Risque d'erreur d'administration : quantité importante de médicaments à domicile parfois arrêtés entre 2 permissions

**Objectif : Sécuriser la prise en charge médicamenteuse du patient pendant sa permission thérapeutique**

## Matériel et méthode

Constitution d'une **équipe pluridisciplinaire** (médecins, pharmaciens, infirmières, cadres de santé, préparatrices...)

1. Création d'une nouvelle **procédure** pour la prise en charge médicamenteuse lors de la permission incluant la préparation de piluliers et l'élaboration de documents d'information patient
2. Mise en place de la **procédure** dans le service de MPR : **phase pilote**
3. Réalisation d'un **questionnaire de satisfaction** patient afin d'évaluer la nouvelle organisation et les nouveaux documents

## Résultats/Discussion

**1. Nouvelle procédure** : Le patient sort avec une **sacoche identifiée à son nom** contenant :

### ❑ Son pilulier :

Préparé par les infirmières du service  
 Les comprimés sont fractionnés si besoin  
 Les gros volumes sont directement placés dans la sacoche

Facilite la prise du traitement par le patient et donc limite les erreurs de prises



### ❑ Un plan de prise journalier :

Imprimé via le dossier patient informatif ORBIS® (Aqfa)  
 Puis validé et signé par le médecin

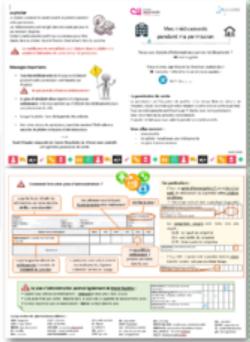
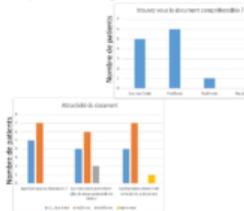
Donne les indications nécessaires à la prise du traitement  
 Permet de tracer la prise médicamenteuse

Médicament	Matière		Forme		Posologie		Prise	
	Pr	So	Pr	So	Pr	So	Pr	So
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								
41								
42								
43								
44								
45								
46								
47								
48								
49								
50								
51								
52								
53								
54								
55								
56								
57								
58								
59								
60								
61								
62								
63								
64								
65								
66								
67								
68								
69								
70								
71								
72								
73								
74								
75								
76								
77								
78								
79								
80								
81								
82								
83								
84								
85								
86								
87								
88								
89								
90								
91								
92								
93								
94								
95								
96								
97								
98								
99								
100								

### ❑ Un livret d'information patient :

Réalisé suivant le guide méthodologique de la Haute Autorité de Santé<sup>1</sup> :

- Test de Rudolf-Flesch :
- Lisibilité : **61/100** (lisibilité standard, lisible par 75% de la population)
- Attractivité : **37/100** (assez intéressant)
- 12 patients interrogés (Juillet 2018) :



Support écrit permettant d'aider le patient à la compréhension du plan de prise  
 Complète l'information orale dispensée par les infirmières et les médecins du service

## 2. Phase pilote :

- 11 week-ends du 03 Août au 14 Octobre 2018
- 43 patients sont sortis en permission soit en moyenne 3,9 patients par week-end

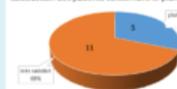


## 3. Questionnaire de satisfaction :

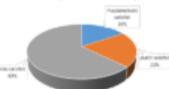
Pendant 2 mois, la satisfaction des patients lors de leur première sortie en permission selon la nouvelle procédure a été évaluée : **19 patients interrogés**, 2 perdus de vue, 1 patient sans traitement et 1 entretien non exploitable (barrière de la langue).

- 1 patient s'estimait peu satisfait car il lui restait des traitements à domicile « c'est du gâchis »
- 4 patients ont trouvé le pilulier difficile à ouvrir

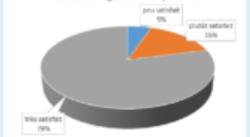
Satisfaction des patients concernant le plan de prise



Satisfaction des patients concernant le pilulier



Satisfaction globale des patients



**Très bonne satisfaction globale des patients**

« ça c'est très bien passé », « c'est clair, net »

## Conclusion

La permission est une étape de transition entre l'hôpital et la ville particulièrement à **risque d'erreur médicamenteuse**. Sa sécurisation passe par la validation médicale, la préparation du pilulier par l'infirmière, la compréhension du plan de prise et l'implication du patient et de ses aidants.

Face aux lacunes de notre procédure de permission, un nouveau système a été mis en place. Ce nouveau système testé en service de MPR a montré une **grande satisfaction des patients**. Les résultats du test de satisfaction ont été présentés au service de MPR ainsi qu'à la Commission des Usagers.

Cette procédure de gestion des traitements médicamenteux des patients pendant la permission thérapeutique va donc pouvoir être étendue à tout l'hôpital.